

« Palais » ou « Tour » ?

Lieu du pouvoir civil à Chartres avant la Révolution



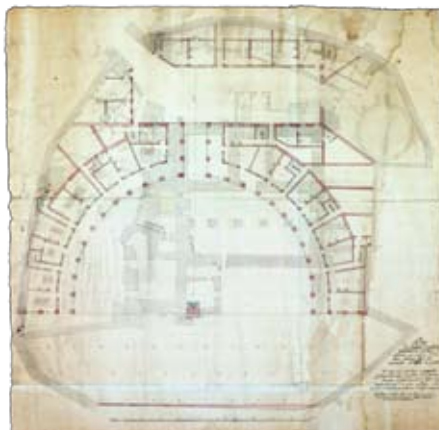
Le château dans le plan de Chartres en 1568 (cl. MBA).

Dans son *Histoire chronologique de la Ville de Chartres (1528-1700)*, le Chartrain Alexandre Pintard (1633-1708) décrit ainsi le « Palais »

« Le palais appelé la Tour du comte qui se trouve à présent au milieu de la ville, à cent pas d'éloignement de l'église Nostre-Dame vers le midy, estoit un chasteau que Thibault, 1^{er} comte de Chartres, avoit fait bâtir tout de pierre de taille pour s'y fortifier aussy tost qu'il fut en paix avec Richard duc de Normandie.

C'estoit une tour quarrée dont les murailles estoient bordées de créneaux à l'antique. Son assiette est sur le bault de la montagne qui fait face au levant et qui commande sur toute la Basse Ville, sur la rivière qui la traverse et sur tous les dehors du mesme costé. Elle est entourée de maisons par le devant le long de la rue des Escuyers, par le costé droit

le long de la rue de St Vincent où autrefois estoit une porte de la ville appelée Porte Cendreuse et par le costé gauche des bâtimens de la Poissonnerie. Elle a son entrée par la rue des Changes vis-à-vis de l'hostel de ville. Son bâtiment est soutenu par de fortes piles en dehors. Les deux étages qui s'y trouvent sont soutenus chacun par des arcades appuyées sur de gros pilliers ronds de pierre dure qui les traversent. Il y a eu deux grandes sales au 1^{er} étage dont l'une est fondue et l'autre subsiste dans



Projet de Quévanne : un « Palais de Justice... » installé dans l'ancien château (1790) (cl.AD28, J.-Y. Populu)



Dessin de la « Tour » par Pintard (cl.AD28, J.-Y. Populu)

laquelle est la chapelle dédiée à st Blanchard et les entrées des chambres d'audience du bailliage et de la prévosté et de la chambre criminelle qui y sont jointes. Le dessous sert de prisons et de cachots. Ce qui reste de bâtimens n'est qu'une partie de cette tour qui a esté ruinée par les guerres. Lors qu'elle bornoit l'étendue de la ville en cet endroit, elle coupoit la muraille et avoit sa sortie libre au-dedans et au dehors. La justice du bailliage et siège présidial de Chartres tant civile que criminelle et celle de la prévosté qui s'étend sur la ville et sur la banlieue s'exercent chacune dans des chambres particulière de cet enclos et celle de l'élection, pour les affaires de finance, dans un pavillon bâti sur le portail d'entrée de ce palais.»

Juliette Clément, Directrice des Publications de la Société archéologique d'Eure-et-Loir. 1 rue Jehan Pocquet Chartres - sael28@wanadoo.fr, www.sael28.fr - 02 37 36 91 93

Source : *Mémoire SAEL 2010-2011, M. Bouyssou (SAEL ms SA 43/18, NA 29); Médiathèque de Chartres ms 1012, 1013, 1053, 1141.*